
**Direction Régionale
des Affaires Sanitaires et Sociales**

Pôle Santé Publique et Cohésion Sociale

ARRETE N° 1324 DRASS/SE

modifiant l'arrêté préfectoral n° 05 - 329 / DRASS/SE du 10 Février 2005 portant nomination des membres du CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE de LA REUNION

LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de la Santé Publique, notamment en ses articles L. 1416-1 et R. 1416-16 à R. 1416-23,

VU l'arrêté préfectoral n° 05 - 329 / DRASS/SE du 10 février 2005 portant nomination des membres du CONSEIL DEPARTEMENTAL d'HYGIENE de LA REUNION,

VU la lettre du 28 février 2006 de M. le Médecin Inspecteur Régional de Santé Publique,

SUR proposition de la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral précité n° 05 - 329 / DRASS/SE du 10 Février 2005 est modifié comme suit en son article 1 :

au lieu de : - Mme le Dr THULL Sylvie, Médecin Inspecteur de Santé Publique,

lire : - Mme le Dr RAVault Marie Christine, Médecin général de Santé Publique,

- le reste, sans changement.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Saint-Denis, le 22 mars 2006

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Franck-Olivier LACHAUD

